

3^E RENCONTRES DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE en Seine-Maritime

-
Abbaye
Saint-Georges
de Boscherville
-

-
Samedi
16 juin 2018
9h - 18h
-



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

Compte-rendu des tables-rondes



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

Direction de la Culture et du Patrimoine

Présentation du diagnostic territorial des musées associatifs et lieux de collection : Marie-Anaïs CAILLE

En 2016 un diagnostic territorial a été mené sur les associations patrimoniales présentes en Seine-Maritime, donnant lieu aux premières Rencontres du Patrimoine. Ces dernières sont pour un grand nombre propriétaires et gestionnaires de collections, ce qui a amené le Département de la Seine-Maritime à lancer un nouveau diagnostic ciblé sur les musées et lieux de collections avec pour objectifs de développer des pistes de réflexion permettant une synergie entre ces lieux et de publier un annuaire numérique voire papier.

Le recensement a nécessité dans un premier temps de définir ces lieux de collection, hors de l'appellation « musées de France » (loi de 2004), proposant une définition trop stricte. La recherche s'est appuyée sur la définition de l'ICOM (conseil international des musées) et a recensé les lieux disposant d'une collection, l'entretenant et la mettant à disposition du public à des fins d'éducation et de délectation.

La méthodologie a impliqué un croisement avec les bases de données existantes (offices de tourisme, musées de France, réseau des musées normands...), une vérification avec le journal officiel et des appels téléphoniques aux OT. 102 lieux ont été recensés répondant aux critères établis précédemment, dont 30 musées de France et 72 ne faisant pas partie du circuit institutionnel, qui forment un maillage disséminé sur l'ensemble du territoire.

Ces informations sont complétées par des fiches de renseignements. Sur la totalité des 102 structures, 88% sont en activité, les autres étant en création, en veille, fermés ou inconnus. Le statut juridique de ces structures varie : 36% sont gérés par des collectivités territoriales contre 64% qui relèvent du droit privé, les 3/4 étant des associations. Les thématiques de ces lieux sont nombreuses et certaines sont propres aux musées non labellisés : histoire, mobilier, maritime et fluvial, archéologie et agriculture.

Pour affiner encore ces données, des rencontres avec les structures ayant répondu ont été réalisées permettant d'établir un contact, de découvrir, de comprendre et d'observer que pour bon nombre, les problématiques sont communes :

- un difficile renouvellement des bénévoles

Le vieillissement des membres bénévoles entraînent des difficultés dans la pérennisation de ces structures, mais aussi un manque de dynamisme et de finance : leurs cotisations constituent une grande majorité de la trésorerie et leurs temps de travail permettent la mise en place d'actions de valorisation patrimoniale.

- la perte des emplois aidés

Ce dispositif permettait aux petites structures de moins se soucier du manque de bénévole tout en maintenant les lieux ouverts. Cela remet en question le fonctionnement et l'avenir des structures concernées.

- le décalage avec les grands musées en matière de muséographie, médiation et communication qui est lié à la professionnalisation des métiers de la Culture et qui était en partie rééquilibré avec la présence d'emplois aidés. Cela peut également expliquer leur absence des circuits touristiques et de communication traditionnels.

- les financements

L'absence d'aides financières extérieures, publiques ou privées, pour le fonctionnement de ces structures peut entraîner la dissolution de collections qui disparaissent donc de notre paysage. Problématique à laquelle les musées de France ne sont pas exposés, leurs collections étant inaliénables.

Selon les structures, l'aide la plus indispensable est d'ordre financier. Des aides sous forme de subventions aux associations mises en place par le Département existent déjà. Il s'agit, aujourd'hui, de développer les aides techniques, pratiques et d'ingénierie culturelle, en proposant notamment des formations adéquates (inventaire, sécurité des collections et des visiteurs, etc.).

Le résultat de ces travaux n'intéresse pas seulement le Département mais aussi d'autres acteurs professionnels du patrimoine comme la DRAC ou encore la Fabrique de patrimoine, concernés par le sujet.

Table-ronde 1 – Transmission et pérennisation des musées et lieux de collection

- Marie-Anne DU BOULLAY

Directrice, French Lines & compagnies (Le Havre)

L'association French Lines est créée en 1995 pour sauvegarder et pérenniser les fonds historiques de la Compagnie Générale Maritime (CGM) et de la Société Nationale Corse Méditerranée (SNCM), elles-mêmes issues de la Compagnie Générale Transatlantique et de la Compagnie des Messageries Maritimes. Cette action a été engagée au moment de leur privatisation.

L'objectif est d'étudier l'histoire de la Marine marchande française, de conserver et de diffuser sa mémoire et son patrimoine, représentant 6 km linéaires d'archives publiques (les compagnies étaient subventionnées par l'Etat puis nationalisées), 32000 objets d'art (dont 300 maquettes, des toiles peintes, de l'orfèvrerie, de la céramique, de la verrerie, du textile, etc.), 600 affiches, de nombreuses photographies ainsi que 200 heures de mémoire orale.

Les adhérents, les salariés et les bénévoles de French Lines ont œuvré ensemble pendant près de 23 ans marquées par la stabilité du bureau administratif. Ce patrimoine exceptionnel est valorisé au-travers d'activités culturelles, scientifiques et pédagogiques, comme la programmation de conférences, de projections, de publications.

L'objectif de valorisation de ces collections et l'absence de lieux permanents d'exposition ont obligé l'association à réaliser des partenariats et des prêts avec des structures muséales comme le musée des Années Trente à Boulogne-Billancourt, le musée Lalique à Wingen-sur-Moder, etc. Cela oblige à s'adapter aux exigences des normes muséales pour la restauration, conservation et prêts. Cela a abouti à une dichotomie entre la vie associative et l'activité salariale professionnalisée.

Le vieillissement des adhérents, l'absence de locaux permanents, et la problématique financière ont nécessité une réflexion profonde sur le devenir de l'association avec les différents partenaires publics.

Celle-ci, actuellement en cours de dissolution, a transféré l'équipe de salariés, ses collections et ses fonds à French Lines & Compagnies, établissement public de coopération culturelle (EPCC) créé en 2017 par la ville du Havre et la Région Normandie, mise en fonction en avril 2018. Il a pour objet la conservation et la valorisation de l'histoire et du patrimoine de la marine marchande, de ses compagnies et de ses ports.

Question 1 / Pouvez-vous nous expliquer la démarche engagée pour passer du statut associatif au statut d'EPCC ?

- Réponse : Face aux problématiques déjà évoquées, l'association a interpellé la ville du Havre et la Région dès octobre 2016. Un groupe de travail a été créé afin de mener une réflexion sur un projet viable, qui pourrait être accepté par les bénévoles comme les salariés. En septembre 2017 sont créés les Amis de French Lines. La Ville du Havre et la Région Normandie votent une délibération en octobre-novembre 2017 aboutissant à la création par arrêté préfectoral au 22 décembre 2017 d'un EPCC. Ce dernier a le statut juridique d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), nécessaire à la gestion budgétaire des recettes liées à la marque French Lines (problématique de la commercialisation d'objets).

Question 2/ Quels changements cette transformation en EPCC a entraîné ?

- Réponse : Avec le statut d'EPIC, les contrats des salariés sont de droit privé alors que le directeur est en contrat de droit public. Le conseil d'administration compte 11 personnes : 3 de la Ville du Havre, 3 de la Région Normandie, 3 personnalités qualifiées, un président et un représentant du personnel. L'EPCC compte 7 salariés et un archiviste. L'adaptation à la comptabilité publique nécessite la mise en place d'une régie, ce qui est chronophage. Le passage d'un statut à l'autre nécessite un temps d'adaptation que l'activité en cours ne permet pas (nombreux prêts et participation à des expositions nationales et internationales sur le 1^{er} semestre 2018).

Question 3/ Quel a été l'accueil de ce changement par les bénévoles et les salariés de l'association ?

- Réponse : Le changement a été anxiogène pour les salariés et les bénévoles, mais il était nécessaire. L'apport financier ne peut pas être l'unique solution. L'accent, dans ce type de

contexte, doit être mis sur le projet à réaliser : c'est de lui dont dépend la réussite de la démarche.

- Marie LANDRON

Responsable du service musées et patrimoine, Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine (CVS)

L'atelier-musée « Bolbec au fil de la mémoire » n'a pas pu être présent pour évoquer le projet qui le lie à la CVS, situé bien plus en amont dans sa réalisation que le projet de French Lines, en cours de mise en place.

Bolbec a gagné le surnom de « capitale de la vallée d'or », par son passé industriel florissant. La ville se développe autour de son activité d'indienne et de tissu imprimé et compte de nombreuses manufactures. Le dernier atelier en activité ferme en 1986. La friche industrielle Desgenetay est la seule encore existante, bien que la cheminée ait été abattue en 1998.

Une équipe de bénévoles, tous anciens ouvriers du textile, ont alors restauré d'anciennes machines afin de présenter toute la chaîne de fabrication du coton au tissu : un important travail de collecte est mis en place complété par une volonté de transmission des savoir-faire. Pour l'entretien, la restauration et la mise en fonctionnement des machines, les bénévoles s'appuient sur un réseau formé d'autres sites textiles.

Aujourd'hui l'association est vieillissante, elle a donc choisi d'alerter les collectivités sur la transmission et la pérennisation de ce travail de mémoire (conservation physique des machines, mémoire du geste et des savoir-faire).

La ville de Bolbec ne pouvant assumer seule un projet d'envergure, l'association se tourne vers la communauté d'agglomération qui s'engage dans un premier temps à mettre à disposition des emplois aidés (2 à 3 apprentis). Elle acquiert la compétence musée en 2013 et fait preuve d'un réel dynamisme avec l'aboutissement du projet de Muséoseine à Caudebec-en-Caux (Rives-en-Seine) ainsi qu'avec la réfection du musée d'archéologie de Lillebonne (Juliobona). Bolbec formerait le 3^e pilier d'une politique culturelle et touristique sur le territoire de la CVS.

Le projet est en cours de définition. Néanmoins il est réfléchi dans une volonté de rénovation totale de la friche, repensée dans son quartier. Au volet patrimonial de mémoire du site s'ajouterait un volet de création contemporaine, auprès de designers et de professionnels de la mode. L'absence d'appellation « musée de France » offre la possibilité de valoriser la collection de 15 000 échantillons de motifs imprimés sur étoffes (en majorité propriété de la ville) différemment, voire de prolonger la thématique au sens large jusqu'à l'impression numérique. Le chantier de réflexion est ouvert.

Question 1/ Comment l'association et ses membres perçoivent-ils ces réflexions ? craignent-ils une perte d'identité ?

- Réponse : L'association est pleinement intégrée aux débats, elle souhaite conserver un rôle notamment dans la transmission des savoir-faire pour l'entretien et l'usage des machines. Si les bénévoles se réjouissent de la pérennisation de ces collections, il est difficile de leur faire appréhender les échelles de temps en terme de gouvernance entre une association et une collectivité. C'est un projet politique qui doit être défini, décliné en axe d'actions puis budgété avant une mise en œuvre, l'ensemble pouvant s'étaler sur 10 ou 20 ans... Les membres sont déjà dans un travail de collectage de la mémoire du geste.

- Karl LAURENT

Responsable de la Villa Montebello à Trouville, membre de MUSEOMIX Normandie

Museomix se définit comme un espace de liberté permettant au public de dire ce qu'il souhaite en termes de médiation et de discours muséographique. C'est un événement citoyen créé en 2011, laboratoire d'innovation pour développer de nouvelles formes de médiation et réfléchir sur les usages des lieux culturels.

Museomix est avant tout un événement organisé sur trois jours tous les ans au mois de novembre, où des équipes mixtes, pluridisciplinaires, conçoivent un dispositif de médiation fonctionnel, sous la forme d'un prototype. C'est un dispositif concret que le public expérimente le troisième jour du mix.

L'enjeu est d'inviter le public à s'approprier un musée pour réinventer sa médiation, mieux connaître ses équipes et travailler en bonne intelligence avec les autres corps de métiers.

Question 1 / Est-ce adaptable à tout type de musée ?

- Réponse : Le fonctionnement est horizontal, aucune hiérarchie n'est présente entre les participants, quel que soit leur métier. Les prototypes mis en place sont libres de droit et donc adaptables à tous. Le prototype n'est pas un projet fini, même s'il fonctionne : il peut ou pas être mis en œuvre selon la volonté de la structure qui a accueilli l'évènement. Parfois seul un élément du concept est réutilisé.
Pour les musées de plus petite taille, une autre formule a été mise au point, le Museosprint, condensé sur une journée.

Question 2 / Pouvez-vous citer des exemples en Normandie ?

- Réponse : Un Museomix a été organisé en Normandie, à Vieux-la-Romaine, sans pérennisation des prototypes réalisés, parmi lesquels un parcours pour découvrir les étapes de vie d'une poterie (de sa création à sa disparition, en passant par son usage, jusqu'à sa redécouverte lors de fouilles archéologiques) ; un parcours dont l'audioguide et le balisage gps ont pour support un parapluie !
Quatre Museosprint ont été organisés en Normandie.

Question 3 / Des lignes directrices sont-elles définies pour chaque Museomix ?

- Réponse : Chaque évènement est différent et pensé en fonction du site concerné. On peut privilégier la médiation autour d'un objet, d'un type d'objet, ou réfléchir sur la place du musée dans son contexte (urbain, en lien avec des sites similaires voisins, ...). L'axe numérique revient régulièrement. Certains peuvent être dirigés vers un type de public : comme les Museosprint organisés à Flers ou encore au musée national de l'Éducation de Rouen et destinés aux enfants avec une équipe mixte en termes d'âges.
Le prochain Museomix est organisé en novembre 2018 à Caen où va être investi l'ensemble du château avec les deux musées qui y cohabitent (musée des Beaux-Arts de la Ville et musée de Normandie). L'objectif : voir comment les faire travailler ensemble.

Question 4 / Comment sont choisis les musées participants ?

- Réponse : Un appel à musées est lancé, ceux qui souhaitent participer candidatent auprès du réseau. Le projet est ensuite construit autour de thématiques larges : il s'agit d'éviter des « commandes » qui pourraient être réalisées par des consultants / prestataires extérieurs. Les thèmes permettent de guider et de gagner du temps dans la constitution des équipes de museomixers.

Question 5 / Quels financements ?

- Réponse : Le Museomix se situe dans une logique de partenariat, de co-construction avec des acteurs comme la DRAC. Le montage se fait au cas par cas dans une logique de financement partagé en adaptation au site.
Le financement des prototypes est à la charge du musée participant.

Table-ronde 2 – Quelles synergies fédérer entre des collections similaires sur un même territoire ? l'exemple du patrimoine rural et agricole en Seine-Maritime

- Lolita DELESQUE

Responsable du pôle Culture- Saint-Martin-en-Campagne

Etablie près de Dieppe, l'association du Musée des Arts et Traditions Populaires du Talou collecte les traces d'un passé régional commerçant, artisanal et industriel, sur une période allant de 1890 à 1999. Sans lieu pour présenter de manière pérenne la multitude d'objets réunie, l'association a sensibilisé les villes de Seine-Maritime afin de constituer un musée. Saint-Martin-en-Campagne et la Maison Mercier se sont imposées avec un projet muséal et scientifique proposant les meilleures conditions de présentation et de conservation des objets. Des 20 000 pièces qui constituent la collection de l'association, un millier a été définitivement cédé au Musée d'Histoire de la Vie Quotidienne et près de 8 000 lui sont confiées en dépôt contractualisé sur 30 ans. Ces collections représentent $\frac{3}{4}$ des objets exposés. Le musée mène sa propre politique d'acquisition. Sur la thématique agricole, ce sont près de 700 objets qui sont déposés, de la faucille au tracteur. Le musée accueille de nouveaux dons et souhaite développer des sous-thématiques notamment autour du lin.

Le musée est ouvert de février à décembre et accueille jusqu'à 5000 visiteurs par an. L'équipe est composée de 7 agents, chargés de conservation, médiation, communication, accueil et entretien. Le musée a été bâti autour de la maison Mercier, du XVI^e siècle, restaurée et réhabilitée et autour d'une construction contemporaine neuve avec une galerie d'exposition en sous-sol. Des réserves ont également été construites sur le territoire de la commune accueillant une chambre d'anoxie. 10200 notices d'inventaire ont été réalisées.

Question 1/ Quel rôle joue encore l'association ?

- Réponse : L'association participe notamment aux expositions temporaires et à l'entretien des collections. Dans les faits, l'association est moins présente depuis près de 2 ans. Les porteurs du projet initial ne sont plus présents (le maire de l'époque est décédé, le responsable du musée est parti) ce qui a créé une perte de repère. Mais il est fortement souhaité que les liens se tissent à nouveau entre le musée et l'association, à l'image de ce qui existe autour du musée de l'horlogerie de Saint-Nicolas-d'Aliermont. En effet, la ville souhaite s'engager dans une démarche d'appellation « musées de France », démarche dans laquelle l'aide et l'investissement de l'association seront nécessaires.

Question 2/ Travaillez-vous avec d'autres associations ?

- Réponse : Le musée a mis en place dans sa programmation de 2018 une exposition intitulée *Collections et Serial collectionneurs* qui a permis de faire un appel aux collectionneurs sur le territoire de la Seine-Maritime. De plus le musée a accueilli M. Monville de l'association Clos-masures, Racines et Avenir de Caux pour apporter des conseils et un soutien technique sur son projet.

- Patrick MONVILLE

Président de l'association Clos-masures, Racines et Avenir de Caux

La genèse du projet débute avec la réflexion menée par la Société centrale d'Agriculture sur le devenir des collections du monde rural. Une douzaine de collectionneurs ont participé, seuls deux avaient un successeur et une pérennisation garantie.

L'association Clos-masures, Racines et Avenir de Caux est créée en 2013 pour tenter d'enrayer la dispersion de collections sans successeurs. Elle compte aujourd'hui près de 120 adhérents.

Associée à la Communauté de Communes Côte d'Albâtre, l'objectif était d'acheter un clos-masure récent (ferme de 1858) située près de Cany-Barville, possédant un manège. Le projet n'a pas abouti, mais l'association a pu acquérir le manège, démonté et remonté dans un des hangars de stockage de l'association, ce qui en a grevé une large partie de son budget. La CC Côte d'Albâtre a mis à disposition 3 hangars, environ 1700m² avec étagères.

Trois collectionneurs ont fait don de leur collection dont un de charrues (problème de place), un de pulvérisateurs en cuivre. La dernière en date est celle de Constant Lecœur, qui après avoir subi vandalisme et destruction, suite

aux difficultés familiales liées à l'héritage, a été mise à l'abri par l'association. Le travail de sauvegarde voit tout juste la fin, ayant engendré près de 127 voyages entre Yvetot et l'un des hangars recevant la collection. Aujourd'hui l'association projette de présenter ses collections dans un lieu permanent, avec l'aide du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement et la CC Côte d'Albâtre. L'objectif est de présenter de façon vivante et animée le matériel, notamment le manège évoqué précédemment et la pilerie (permettant d'écraser les pommes avant le pressoir) acquise récemment, ainsi qu'un pressoir de 1750 en cours d'acquisition.

Question 1 / Travaillez-vous déjà en lien avec d'autres associations ayant des collections similaires ?

- Réponse : Les collections diffèrent même si elles sont semblables, par des spécificités techniques. L'association a noué des relations avec la Maison des traditions normandes de Saint-Maclou-de-la-Brière, mais aussi avec des associations sur Courseul-sur-mer, Isigny...

Question 2 / Quels sont les prochaines étapes du projet à mettre en place ?

- Réponse : Pour préparer en amont le projet de valorisation d'un futur musée, il faut passer du travail de sauvegarde d'urgence à celui de conservation, ce qui signifie inventaire des objets et restauration fonctionnelle dans un objectif de mise en marche.

- Benoît DESCHAMPS
Maire de Saint-Maclou-la-Brière

Le site de Saint-Maclou-de-la-Brière, abritant jusqu'en 2002 l'Écomusée de la pomme et du cidre, est la propriété privée de M. Gérard Benoist, qui interpelle lors de la campagne des municipales de 2008, Benoît Deschamps (alors élu) sur l'avenir de leur clos-masure et de leur collection. En 2008, est créée l'association cauchoise des traditions normandes pour faire fonctionner le lieu, qui est mis à disposition par le propriétaire via une convention d'occupation à titre gratuit.

L'association compte une trentaine de membres. Le musée se compose de 700 m² d'espaces d'exposition et d'une réserve. Les collections se composent de machines agricoles, d'objets autour de la culture de la pomme, de la fabrication du cidre, et de la boisson, des objets du quotidien dans la ruralité (linge, travail du bois, ...), d'objets liés au cheval (collection de voitures à cheval, d'accessoires du cheval, d'instruments de vétérinaire, etc.).

Le musée compte environ 3400 entrées par an et propose des visites commentées. Le site est porteur du label Normandie Qualité Tourisme. Il travaille en proximité avec les offices de tourisme de Fécamp, d'Étretat et de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine.

L'association fait face à l'essoufflement du bénévolat, la moyenne d'âge des membres étant assez élevée. Afin de pérenniser le lieu et les collections, l'association mène une réflexion avec Seine-Maritime Attractivité sur un projet de valorisation. Pourrait y être associé M.Loisel, collectionneur à Manniquerville, propriétaire du musée agricole de la ferme normande.

Question 1/ Pouvez-vous tracer les grandes lignes de votre projet, bien que vous vous situiez très en amont dans la réflexion ?

- Réponse : Le souhait est de créer un site vivant et animé sur le modèle du site de Deuche à Troyes où le moulin à vent est particulièrement attractif permettant d'évoquer la fabrication du pain depuis la culture du blé jusqu'à la farine et le pain. Le projet pourrait intégrer la construction d'un moulin à vent, la réalisation d'un jardin botanique avec verger à thèmes évoquant également la biodiversité. Afin de développer une activité commerciale, le lieu pourrait accueillir une aire de repos pour camping-cars.

Question 2/ Sur quel site développeriez-vous ce projet ?

- Réponse : La Communauté de Communes Campagne de Caux, avec laquelle on travaille, envisage l'achat d'un clos-masure complet situé sur le « fief de Bailleul » (non loin du château d'Angerville-Bailleul) daté de 1530 avec écurie, four à pain et colombier. L'étape de chiffrage est en cours...

- Isabelle PROUX

Responsable du Réseau national des musées et collections techniques (RéMuT)

Le Réseau national des musées et collections techniques est une des missions statutaires du Conservatoire national des arts et métiers ; elle est pilotée par son musée, le Musée des arts et métiers.

L'adhésion à RéMuT est ouverte aux institutions de droit privé ou public, à but non lucratif, qui conservent des collections techniques et industrielles, et ayant pour vocation leur mise en valeur auprès des publics.

Le Réseau est composé d'institutions membres adhérant moralement à la Charte de RéMuT. A la date de sa création, le Réseau lui-même n'a pas de personnalité juridique. Son fonctionnement est basé sur la contribution volontaire et gratuite de ses membres. En 2002, à sa création, le réseau s'est appuyé sur les listes officielles des ministères ayant une tutelle sur des musées (Culture, Défense, Enseignement et Recherches) pour les interpeller : en moins de trois mois, 60% des structures interrogées répondent par l'affirmative à la sollicitation et souhaitent intégrer le réseau, géré uniquement par deux personnes (ce qui a demandé une évolution plus rapide de la structure). Les musées membres se divisent en douze domaines de collection dont l'agriculture, la vie quotidienne, les instruments scientifiques, les pompiers, etc.

RéMuT est coordonné par un comité de pilotage constitué de 12 représentants de ses musées membres, et de 2 représentants de réseaux partenaires. Ce comité est présidé par la responsable du Réseau, personnel du Conservatoire national des arts et métiers.

RéMuT présente deux axes :

- un professionnel autour d'une cellule de coordination basée sur les échanges, avec le développement d'outils comme une base de données et un site collaboratif documentaire, des ateliers et formations (initiation à la conservation préventive, monter une page Internet, utiliser les réseaux sociaux, faire l'inventaire de ses collections, etc.),

- un bénévole

L'objectif est d'apporter un soutien aux différentes structures, qu'elles soient musées de France ou hors appellation, pour réaliser des projets d'envergure, nécessitant un partage d'informations et d'expériences.

Le Réseau cherche à repousser la dichotomie traditionnelle entre la technicité professionnelle des musées de France et le contenu fonctionnel des musées hors appellation. En effet, l'appellation musée de France protège les collections, les rendant inaliénables, mais elle oblige à répondre à des contraintes, par exemple en termes de restauration historique. Les musées hors appellation peuvent développer un discours lié à l'usage et au geste, privilégiant, par exemple, la restauration fonctionnelle. La coexistence des deux types de structures est nécessaire pour avoir une vision réaliste de la France muséale.

Question 1/ Le réseau RéMuT est-il implanté en Normandie ?

- Réponse : tous domaines confondus, 9 sites en Seine-Maritime appartiennent au réseau, parmi lesquels le musée des traditions verrières d'Eu, le château-musée de Dieppe, le musée de l'horlogerie à Saint-Nicolas-d'Aliermont, la Maison de l'Armateur et l'abbaye de Graille au Havre, le musée des sapeurs-pompiers de Montville, le musée industriel de la Corderie Vallois, le musée national de l'Education et la Fabrique des Savoirs d'Elbeuf.

Question 2/ quelle est la différence avec Résitech ?

- Réponse : Résitech ou Réseau scientifique industriel et technique est une structure régionale, rattachée à l'Institut national des sciences appliquées de Rouen-Normandie (INSA), avec pour objectif la sauvegarde et la valorisation du patrimoine scientifique. Il est inscrit dans un réseau national, appelé PATSTEC, mission nationale de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain. RéMuT et PATSTEC émane de la même structure et sont portés par le Musée des Arts et Métiers. Le premier concerne les institutions déjà structurées gérant un patrimoine sauvegardé, alors que le second travaille à sensibiliser les organismes d'enseignement supérieur et de recherche et les structures culturelles, ainsi que les entreprises, à la sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain.

Question 3/ En ce qui concerne la question de la succession des collections, quelle solution ce réseau peut-il apporter à une municipalité qui n'a pas les moyens d'acquérir une collection pour en éviter sa dissolution ?

- Réponse : dans les cas extrêmes, comme le décès du propriétaire, l'appartenance au réseau limite le risque de dilution des collections.

SYNTHESE :

Les débats ont souligné des notions clés :

- PROJET

Le mode PROJET est le mot d'ordre pour une réelle transmission et pérennisation des collections, fédérateur entre les différents acteurs (l'association propriétaire et les pouvoirs publics). L'apport financier n'est pas la seule solution, il doit venir en soutien dans la mise en œuvre d'un projet mûré.

- COLLABORATION

La dichotomie habituelle entre professionnels et bénévoles est régulièrement mise en avant par les deux parties (réticence des uns, désintérêt des autres). La complémentarité des technicités (des métiers du patrimoine d'un côté : muséographie, médiation, etc. ; des savoir-faire anciens de l'autre : usage, geste, etc.) devraient être valorisées par une collaboration entre les acteurs.

- SYNERGIE / RESEAU

Il s'agit de fédérer des synergies et des réseaux de nature diverses :

- la mise en réseau de relations (via les sites internet, des annuaires),
- la mise en réseau d'actions (entraide dans le montage de projets d'envergure),
- la mise en réseau de savoir-faire (partage de connaissance et de technicité professionnelle via des sites collaboratifs).

- ROLE CITOYEN

La professionnalisation des bénévoles aux métiers du patrimoine n'est pas la solution, bien que des initiations (comme l'inventaire) puissent permettre de soutenir les bénévoles dans leur action. Afin que ces projets répondent au mieux aux attentes du grand public, le rôle « citoyen » des bénévoles est essentiel, loin du carcan législatif... On se place alors dans une logique de co-construction et de partenariat.